

# SANS ACTION, PAS D'AUGMENTATION !

Comme chaque début d'année, les Négociations Annuelles Obligatoires vont avoir lieu dans l'entreprise. Pour 2025, cette réunion devrait se dérouler début février. Cette rencontre avec la Direction de l'entreprise pour les NAO est le seul moment où nous pouvons faire revaloriser notre rémunération à la hausse.

Au niveau national, ces dernières années, les prix ont atteint un niveau d'inflation record et les mesures salariales 2023 et 2024 à la RATP ne compensent pas ces augmentations.

Les NAO permettent aussi de reconnaître le travail des salariés de la RATP pour leur implication et notamment celui des agents de la maintenance.

L'ensemble du pays et l'entreprise ont pu se rendre compte du travail de qualité réalisé par la maintenance, en particulier lors de la période couvrant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris à l'été 2024.

En effet, la maintenance est essentielle au bon fonctionnement de l'entreprise, à la sécurisation des matériels souvent vétustes... Sans entretien, les trains, les bus et les trams

ne roulent pas, les gares et stations ne s'ouvrent pas !

Et ce ne sont pas les quelques gratifications liées à ces JOP qui permettent aux agents de la maintenance de vivre mieux du fruit de leur travail.

C'est pourquoi, il faut profiter des NAO pour mettre la pression sur la Direction de l'entreprise afin d'aller arracher des points supplémentaires.

La demande CGT de 50 points est la seule mesure équitable pour tous les agents de l'entreprise, en particulier les plus bas salaires, qui concernent surtout les départements de maintenance.



**Tout augmente  
sauf les salaires  
Ça suffit !**






Chaque année, la CGT-RATP est motrice dans les actions sur les NAO.

Alors, tous ensemble, agents de la maintenance, mobilisons-nous par la grève le jeudi 06 février 2025 afin d'aller chercher notre dû.

**RASSEMBLEMENT À LA  
MAISON DE LA RATP**

**JEUDI 6 FÉVRIER**

## La CGT revendique :

-  Une augmentation de 50 POINTS pour tous.
-  La création d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation.
-  La hausse de la valeur des échelons à 2 % tout au long de la carrière.
-  Une réévaluation et l'élargissement de la plage horaire de la prime "Allocation Complémentaire de Déplacement".
-  Une seule tranche et un seul montant pour l'indemnité des dimanches et jours fériés travaillés.

**Si nous ne demandons rien et ne montrons pas notre détermination, nous n'aurons rien !**